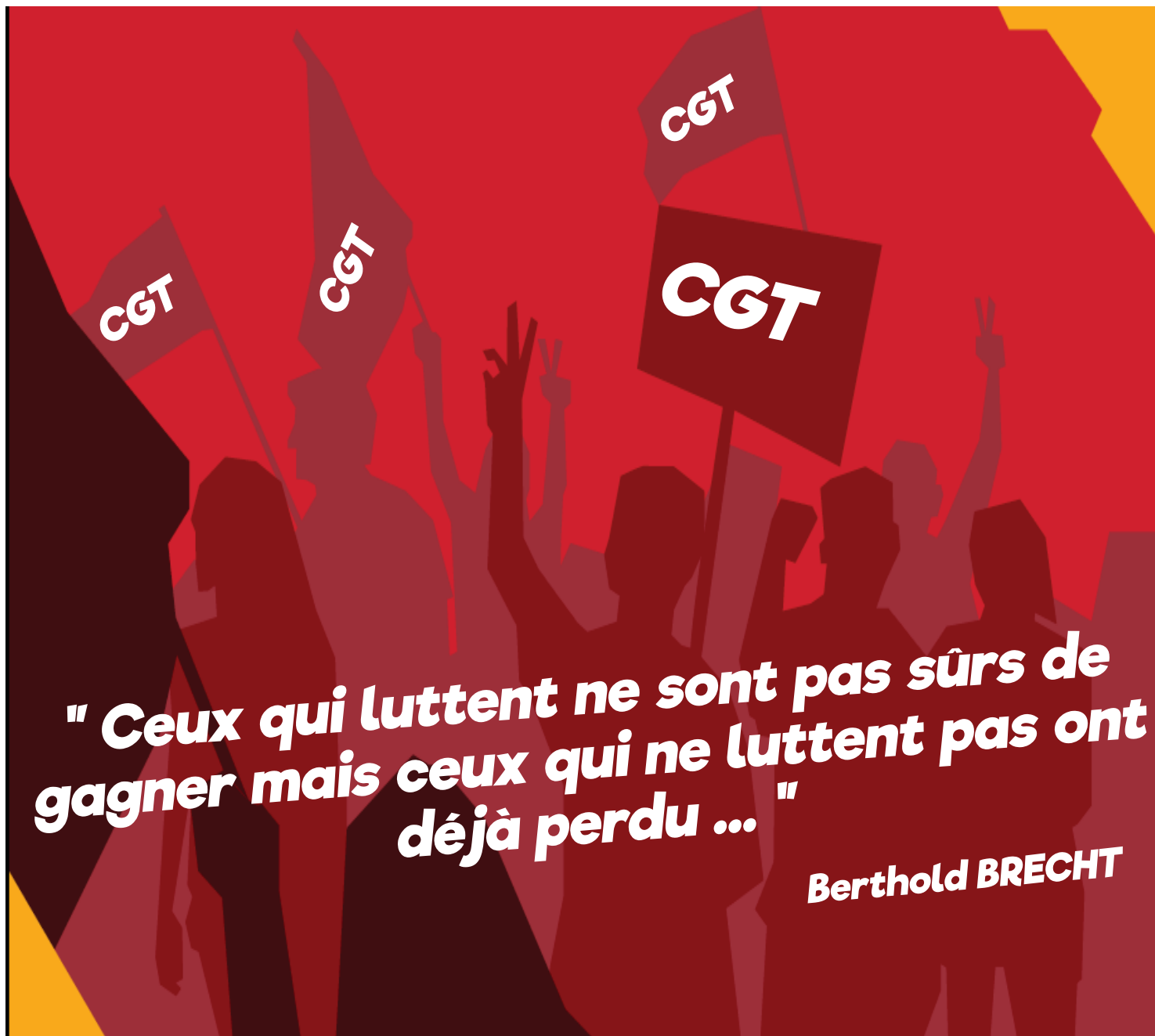


le Courrier Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 5 - MAI 2022

la
cgt
UD 69
Engagée, solidaire ▶
Prix : 0,38 €



- **Actualités**
- **Dossier special : Protection sociale**
- **International**

• Edito

La situation internationale et nationale pèse sur le quotidien des travailleurs et travailleuses en France et dans le monde.

Depuis toujours, l'histoire de notre organisation confédérée est celle d'un soutien aux peuples en lutte pour la défense de leurs droits et libertés face à l'oppression ou à l'agression. A l'initiative de la CGT avec l'Avenir Social, a été initiée la mise en œuvre d'un convoi de solidarité intersyndical pour l'Ukraine.

Le 1er mai a été une journée de mobilisation internationale porteuse des valeurs de paix et de progrès social, alors même que des conflits sont ouverts partout dans le monde comme au Yémen, en Syrie, au Mali, en Palestine ou en Afghanistan.

Ce mois de mai a été aussi celui du renouvellement du bail à l'Elysée. Le résultat de l'élection présidentielle est le signe d'une profonde fracture de la société, d'un grand désarroi et d'une grande colère de nombreux citoyens et citoyennes confronté-es à l'injustice sociale, à la précarité et à la misère. Cela renforce la responsabilité de notre organisation syndicale dans la lutte contre les idées racistes et fascistes, contre la division du monde du travail et nous renvoie à notre engagement sans faille contre toutes les formes de discriminations.

Tout en réaffirmant la nécessité de la convergence des luttes pour les droits des travailleuses et des travailleurs, notre organisation a adressé un message sans ambiguïté au Président de la République nouvellement réélu.

« Le temps est venu de prendre véritablement en compte les revendications du monde du travail », d'augmenter les salaires de celles et ceux qui produisent les richesses de notre pays, d'augmenter les pensions de celles et ceux qui ont travaillé toute une vie, mais aussi de ne pas laisser tomber dans la précarité et l'exclusion celles et ceux qui sont privés de travail.

Nous devons être déterminé-es face aux projets de casse de notre modèle social que porte ce président des riches qui réaffirme sa volonté de voir adopter son projet de réforme des retraites, pourtant abandonné lors du quinquennat précédent.

Si le 1er mai a été le premier rendez-vous revendicatif de ce nouveau quinquennat, nous devons œuvrer à construire dans l'unité la plus grande, d'autres mobilisations.

C'est une CGT déterminée et unie, prompte à combattre, qu'il faut mettre en mouvement, en donnant toute leur place aux syndiqué.e.s, en leur apportant l'ensemble des éléments et des informations qui leur permettent de nourrir leurs réflexions et leurs prises de décisions.

Maud MILLER

Membres de la CE de l'UD CGT 69

SOMMAIRE

- PAGE 2 : **L'Édito**
- PAGE 3 : **Actualités - Les chiffres**
- PAGE 4 à 10 : **Dossier Protection sociale**
- PAGE 11: **International**
- PAGE 12 : **IHS**

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69 <http://www.ud69.cgt.fr/wp/>

Site du CR CGT AURA <https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT <https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO <https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

le COURRIER DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : Jacky ABADA

Rédactrice en Chef : Sandrine GAMMOUDI SAUZEAT

Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039

ISSN : 1266-1465 -



• Actualités

Du 6 au 10 juin

Semaine de déploiement CGT

A vos agendas :

Mardi 7 juin :

► La CGT Ville de Lyon organise un grand bureau d'embauche de 14h à 17h place de la comédie. Appel à la grève pour tous les agents de la ville de Lyon et du CCAS.

► Action de la Santé sur le Ségur et les urgences. L'USD organise une caravane de lutte en soutien aux établissements en grève ce jour-là : HEH, Vinatier, l'ADAPEI, St Cyr au Mont d'Or...

Mercredi 8 juin :

► Appel à la grève pour les agents de l'éclairage de la Ville de Lyon pour leurs conditions de travail.

Jeudi 9 juin :

► Appel à la grève et rassemblement de 12h30 à 15h devant l'hôpital St Jean de Dieu, pour l'emploi et la demande d'urgence d'états généraux de la psychiatrie afin de reconstruire une offre publique de soins à la hauteur des besoins de la population.

► Grève nationale dans les aéroports pour le personnel au sol.

Vendredi 10 juin

► L'UL Villeurbanne tiendra un stand de déploiement au Répit (angle avenue Henri Barbusse / Cours Émile Zola) de 9h à 12h.

► Le collectif Tous des Lyonnaises appelle à participer à la manifestation du collectif Droits des Femmes 69- Place de la Comédie à 18h. Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les reculs des droits des femmes au niveau international, et pour la solidarité avec les femmes du monde entier.

LES CHIFFRES...

Smic (source service-public.fr) (déduction des cotisations salariales)

Smic	Montant brut	Montant net
Smic horaire	10,85 €	8,58 €
Smic mensuel	1 645,58 €	1 302,64 €
Smic annuel	19 747,00 €	15 631,75 €

Taux d'inflation (source INSEE)

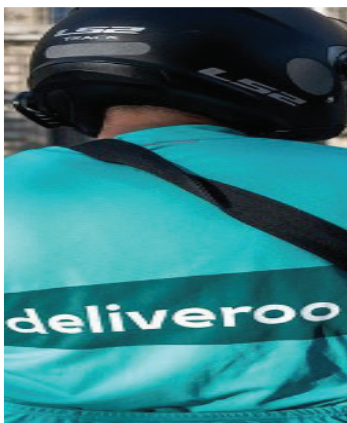
2017	2018	2019	2021	04/2022
1%	1,8%	1,1%	1,6%	4,8%

• Dossier

La protection sociale sous les tirs nourris des libéraux

La campagne présidentielle que nous avons dû subir ces derniers mois a été détestable à bien des égards. Les sujets récurrents mais surtout nauséabonds de certains candidats ont été largement relayés par les médias : comme l'immigration, l'islam, l'identité française ... Ces pares-feux politiques sont utilisés pour occulter complètement les vrais sujets de société qui préoccupent au plus haut niveau les citoyens. Le pouvoir d'achat, les salaires, le chômage, les retraites sont des attentes majeures d'une grande partie de la population. La protection sociale a également une place de choix dans le cœur des Français. Pourtant, mis à part quelques candidats progressistes, cette question-là n'a été que peu portée, sauf dans le but de déstabiliser ou attaquer notre système social.

Le résultat des urnes a reconduit le président sortant pour un nouveau mandat. Il y a fort à parier que malgré les annonces, ce quinquennat qui s'ouvre sera de la même veine que le premier, c'est-à-dire nocif pour tout ce qui tourne autour de la protection sociale. Cette défiance envers ce rempart qui protège la population en général, les travailleurs en particulier s'est généralisée dans le discours des dirigeants politiques mais aussi dans les pratiques du patronat. Il ne se passe pas un jour sans que la CGT soit sollicitée sur des entorses aux règles en vigueur.



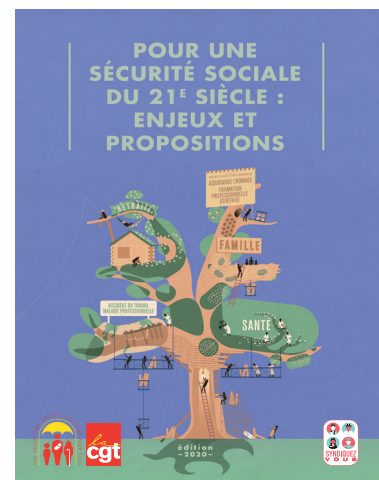
La récente condamnation de l'entreprise Deliveroo France en est la parfaite illustration. L'uberisation de notre société, souhaitée par certains, condamnée par d'autres, est aujourd'hui une réalité pour nombre de salariés. Pour ces dirigeants peu scrupuleux, le modèle est bien l'absence de modèle. Pour eux, le droit social est un frein à leur développement

et tout ce qui peut être évincé en terme de protection est savamment utilisé. La part de plus en plus importante de

ce genre d'activité économique - particulièrement dans les grandes villes - fait qu'un grand nombre de jeunes salariés arrivant dans le milieu du travail ne connaissent que ce genre de « modèle social ». Insidieusement, un formatage des esprits est mené auprès de la jeunesse qui serait petit à petit amenée à ne compter que sur elle-même, sans cotisation, sans système social, sans aucune protection.

Cette stratégie est aussi un coup double pour les patrons de ce type d'activités. En ne reversant pratiquement pas de cotisations sociales, en plus d'avoir des salariés... corvéables à merci, génère significativement leur économie est significative. En d'autres termes, cela s'appelle le travail dissimulé. Ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur en France, y compris dans d'autres domaines d'activité. Le « manque à gagner » pour les cotisations sociales est conséquent : 7 à 9 milliards d'euros par an selon l'analyse de la CGT qui ne sont pas versés ! Ce déficit majeur doit être stoppé le plus rapidement possible. En affaiblissant notre protection sociale, ces patrons voyous apportent de l'eau au moulin des libéraux qui veulent réformer notre système en profondeur.

Leur but : diminuer significativement les cotisations (appelées injustement charges sociales) et réduire à peau de chagrin la protection et les prestations dont les citoyens ont cruellement besoin. Cette américanisation et uberisation de notre société est un danger réel pour nous tous et chaque militant de notre organisation doit bien avoir cela à l'esprit, pour pouvoir l'expliquer autour de soi et sensibiliser le plus de personnes à cette question.



Vous pouvez télécharger l'intégralité du guide sur :

<https://analyses-propositions.cgt.fr/guide-pour-une-securite-sociale-du-21eme-siecle>

1. Politiques familiales : investir pour l'avenir

Le système de Sécurité sociale est institué par l'article 1er de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Il précise qu'elle est « destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leurs capacités de gains, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

LA FAMILLE EST DONC AU CŒUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

Il s'agit d'un système ambitieux avec une logique de transferts monétaires et de prestations directement versées à la famille, sans affectation préalable. La logique des revenus de remplacement se déploie avec l'assurance maternité et celle des compléments de revenus avec les allocations familiales.

Une véritable rupture s'opère dans les années 1970, lorsque le système élaboré après-guerre glisse insidieusement d'une politique familiale à une politique sociale.

La période plus récente est marquée par la recherche permanente d'économies et d'idées pour limiter la progression des dépenses avec un ciblage accru et un usage plus systématique des conditions de ressources.

Les déficits cumulés conduisent à rogner sur les diverses prestations en place. Soit en les revalorisant le plus faiblement possible, soit en tentant d'en écarter certains bénéficiaires. Pour exemple, la réforme du calcul des aides au logement qui a entraîné 41% d'allocataires perdants depuis 2021 ou la diminution des plafonds de ressources pour le calcul de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant.

LES POLITIQUES FAMILIALES, UN INVESTISSEMENT POUR TOUS, ET SURTOUT POUR TOUTES

Les politiques familiales doivent favoriser la conciliation entre travail et vie de famille des parents de jeunes enfants. Elles ont pour objectifs d'encourager une plus grande participation des parents à l'emploi, de réduire la fréquence des interruptions de travail, et donc d'accroître le montant des richesses produites. Elles sont également censées avoir un effet positif sur le développement des capacités dès l'enfance, avec des effets à long terme favorisant la croissance économique. Enfin, les politiques éducatives, en prévenant le développement de comportements « à risques », ont un effet positif sur la cohésion sociale.

C'est pourquoi la prise en charge de l'éducation des enfants être considérée comme un bien public.

Les politiques familiales doivent être vues comme un

investissement susceptible de générer des retombées futures très positives, et non plus comme un coût pour la collectivité.

Créatrices d'emploi et de croissance, elles jouent aussi un rôle important dans la réduction des niveaux de pauvreté, l'accroissement des niveaux de vie des familles et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elles permettent plus de revenus fiscaux issus de l'activité. Ces retombées économiques positives peuvent, en grande partie, servir à financer les politiques nécessaires pour alimenter cette dynamique.



L'accueil, les soins, l'entretien et l'éducation des enfants représentent une fonction sociale qui engage l'avenir de la société. Cela justifie une politique familiale de haut niveau et la participation des entreprises à son financement.

Cette politique familiale doit permettre de soutenir et encourager le travail des femmes, quelles que soient leurs responsabilités familiales.

Les équipements et services accueillant les enfants, les jeunes et les familles doivent se développer et être mieux répartis sur les territoires, en quantité et qualité, avec pour objectifs une offre de la création d'un service public de la petite enfance englobant les modes d'accueils collectifs et individuels et la gratuité de l'accueil pour toutes les familles.

L'universalité du droit aux allocations familiales doit être réaffirmée.

Le droit aux allocations familiales (non imposables et sans conditions de ressources) doit être assuré dès le premier enfant.

Le montant de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, qui indemnise le congé parental, doit se faire sur la base du salaire antérieur du parent salarié en congé parental et être versé jusqu'à la fin de la première année de l'enfant, pour encourager la reprise d'emploi et un partage plus équilibré du travail domestique entre les parents



FINANCEMENT DE LA BRANCHE FAMILLE

Le financement de la branche Famille par la cotisation sociale donne de la valeur économique à des activités menées hors du marché du travail et sans profit. Il correspond actuellement au quart du PIB. Une augmentation de la cotisation sociale permet ainsi une croissance du PIB. Au

contraire, l'augmentation du nombre d'exonérations portant sur les cotisations sociales fait croître la part des dividendes et de l'épargne des entreprises. La « baisse des cotisations » ne soutient donc pas la compétitivité française. Elles privent également les services publics de moyens supplémentaires, puisqu'elles ne sont pas compensées totalement par l'impôt. La cotisation sociale est donc menacée par le transfert vers la cotisation sociale générale (CSG), outil de développement du profit capitaliste.

En définitive, l'idée que les cotisations sociales employeurs n'ont pas de raison d'être n'a pas de base économique solide. Les cotisations familiales sont un instrument de politique familiale. Il n'y a pas de raison d'éliminer toute contribution des employeurs à la reproduction sociale des travailleurs.

Au contraire, la supprimer fragilise le financement de la branche famille

POUR LA CGT, CINQ GRANDES CATÉGORIES D'OBJECTIFS SONT À DÉVELOPPER OU À CONFORTER

- **Compenser le coût direct des enfants pesant sur le budget des familles pour limiter les écarts de niveaux de vie existant entre les ménages avec ou sans enfants ;**
- **Aider les parents à concilier travail et vie de famille et ainsi favoriser le développement de l'accès et de l'évolution des femmes au travail. L'investissement réalisé en mode d'accueil est constaté à relativement court terme ;**
- **Soutenir le développement cognitif et social des enfants. Il s'agit de permettre aux enfants de se développer dans un contexte d'égalité des droits et de compenser d'éventuels déficits se manifestant très tôt dans l'enfance ;**
- **Deux objectifs doivent être poursuivis**
 - **La promotion de l'égalité entre les sexes : non seulement au niveau professionnel mais aussi par la répartition équitable des activités de soin et d'éducation des enfants , afin de compenser les coûts indirects supportés aujourd'hui principalement par les femmes;**
 - **le renouvellement des générations : grâce à une politique forte et diversifiée de protection sociale, le taux de fécondité en France est en tête des pays européennes.**

Il importera pour les années futures de conserver ces grands équilibres.

2. ACCES AUX SOINS ET REDUCTION BUDGET CPAM

La parole à ...

Martial Escoffier, mandaté au Conseil de la Cpm du Rhône depuis 2001, syndiqué à Kéolis Lyon depuis 1997 (Syndicat CGT - TCL)

○ **Le Courrier Départemental** : Que peux-tu dire de l'accès aux soins et de la réduction du budget de la Cpm depuis que tu es mandaté CGT au conseil de la Cpm du Rhône ?

▶ **Martial** : Depuis 20 ans, les directions successives de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, comme celles de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie du Rhône dépensent sans compter leur énergie pour convaincre les usagers et le personnel que l'on peut optimiser les budgets, pour ne pas dire qu'on les diminue, sans porter atteinte à l'accès aux soins.

○ **Le Courrier Départemental** : Comment cela se traduit-il ?

▶ **Martial** : Tout d'abord, la mise en place des franchises sur les soins et les médicaments a un effet dissuasif sur les personnes ayant de faibles revenus. Le non-remboursement de la consultation des urgences si elle n'est pas suivie par une hospitalisation devrait avoir le même effet. Cela s'appelle dans le jargon technocratique, de la bobologie. Seulement ces technocrates oublient que pour avoir un arrêt de travail dans les 48h, il n'y a souvent pas d'autres solutions que d'aller aux urgences, quand le médecin traitant ne prévoit plus de créneaux d'urgence,

○ **Le Courrier Départemental** : Les économies ne se traduisent que par la mise en place des franchises ?

▶ **Martial** : Bien sûr que non. Il existe un autre moyen pour pousser à la diminution des dépenses de santé, c'est de réduire l'accès aux services de la Cpm. Car réduire cet accès se traduit par moins de demandes de soins quand on ne parvient pas à remplir les documents et à fournir les justificatifs nécessaires afin de bénéficier d'aides qui permettent de financer les soins.

Quand on diminue les horaires d'ouvertures des accueils, quand on diminue le personnel pour répondre aux demandes des assuré-es, quand on oblige à faire les demandes par internet, cela a un seul but : réduire le nombre de demandes. Nos dirigeants savent très bien que les plus nécessiteux maîtrisent mal les outils numériques, quand ils peuvent y avoir accès ! Un dernier moyen a été trouvé. Il s'agit du traitement différencié des demandes de contestations des arrêts maladie, de versements IJ, de refus de demandes d'invalidité, ... selon le canal utilisé pour les envoyer. Les demandes faites par le compte Amélie, par courriel ou par le site internet, prennent moins de temps de traitements que celles faits par courrier postal ou déposées dans les accueils, car il n'est pas nécessaire de scanner les documents. Donc, on traite en priorité les demandes faites par Amélie ou internet, puis par courriel et pour finir par le courrier postal ou déposée dans les accueils. Toutes ces manœuvres ont pour but de complexifier le système des demandes d'aides afin d'en réduire le nombre et donc de limiter la hausse des dépenses de santé voire de les faire baisser.

Bien sûr si vous osez le dire ainsi, on vous répondra que ce n'est pas vrai !!!

○ **Le Courrier Départemental** : Dans ces conditions, quel peut être le rôle de conseiller CGT au Conseil de la Cpm ?

▶ **Martial** : Depuis 2013, le conseil de la Cpm réunit des conseillers. Cela entérine l'augmentation du pouvoir de la directrice générale de la Cpm. Les conseillers ont un pouvoir consultatif. La fonction d'un conseiller est de défendre les intérêts des assuré-es. Ils ont le pouvoir de faire reprendre des dossiers d'assuré-es quand ceux-ci ont été oubliés ou mal traités par les agents.

Les agents de direction ont une lecture toujours plus restrictive des droits des assurés avec une minoration presque systématique des demandes sur l'ouverture des droits, le montant des aides financières, le vote des abandons des indus d'assurés, ...

Le conseil permet d'avoir accès à un grand nombre de données économiques, sociologiques, sociétales. Les conseillers ont une vision précise de la situation sociale, de la consommation des soins, de la santé collective de la population du département.

Il est possible qu'un jour, un gouvernement soit tenté de dissoudre les conseils des Cpm afin que les syndicats aient une vision moins précise de la situation socio-économique de la population.

3. Réforme des retraites

La retraite à 60 ans et à 75 % du revenu d'activité MAINTENIR ET AMÉLIORER LE SYSTÈME DE 1945

L'enjeu de maintenir et améliorer le système solidaire de retraite fondé en 1945 est considérable. Il a connu des avancées et des remises en cause régulières qui le fragilisent. Aujourd'hui et en moyenne, le niveau de vie des retraités français est à peu près comparable à celui des actifs. Certes, toute moyenne cache des inégalités, notamment celles entre les femmes et les hommes (1 884 euros pour les hommes contre 1314 euros pour les femmes) mais, de fait, peu de pays sont parvenus à cette situation, y compris dans les pays les plus riches de l'Union européenne, où nombre de retraité-es sont en train de retomber dans la pauvreté. Notre système de retraite en France a permis de maintenir le niveau de pension des retraité-es malgré la contraction de l'économie.

Il est évident que des consolidations et des améliorations sont nécessaires pour garantir notre système de retraite, la CGT ne le conteste pas - d'ailleurs, elle le réclame ! La diminution récurrente des droits à la retraite pour sauvegarder la progression des dividendes doit cesser ! Nos propositions s'appuient sur des valeurs de justice sociale, prennent en compte la réalité des situations professionnelles, et comportent des mesures de financement conjuguant amélioration de l'emploi, des salaires, l'égalité femmes-hommes, la reconnaissance des qualifications et des garanties des retraites sur le long terme.



DES PRESTATIONS DÉFINIES POUR GARANTIR L'AVENIR

Un régime à prestations définies garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite. Il peut assurer un taux de remplacement de 75 %. Pour obtenir ce résultat, il faut intervenir sur les paramètres de gestion du régime, notamment les cotisations (mais aussi l'âge, la durée, le salaire de référence...). Ce mécanisme donne des garanties pour l'avenir car il assure un niveau de prestation.

Un système à cotisations définies répond à la volonté des employeurs de bloquer et diminuer leur part de financement du système dans un contexte d'augmentation du nombre de retraité-es. Le niveau de la pension est alors déconnecté du salaire. **L'enjeu de la prestation définie est donc un objectif central dans notre démarche.** La relation au salaire doit être garantie par la loi. La retraite est un revenu de remplacement et non un produit d'assurance.

La CGT estime que la prestation définie est une assurance pour l'avenir et l'élément clé de la confiance des jeunes générations dans notre système intergénérationnel. **C'est pourquoi le « taux de remplacement » de 75 % (base + complémentaires) doit rester un objectif garanti pour une carrière complète.**

Le système instauré par l'ordonnance de 1945 est fondé sur un système de répartition à prestations définies et repose sur la solidarité. C'est cette dernière qui permet de mutualiser les risques de la vie et de compenser les interruptions d'activités. La part de solidarité ne cesse d'augmenter depuis 1945 et a nécessité des financements supplémentaires, assurés le plus souvent par des hausses de cotisations jusqu'aux années 1980. La pression patronale, pour limiter, voire réduire les financements par cotisations sociales, incite les gouvernements à

restreindre la solidarité assurée par les régimes pour la transférer à la « solidarité nationale », c'est-à-dire hors cotisations vieillesse avec un financement par l'impôt, la CSG et autres taxes, ce qui représente autant d'économies pour les entreprises.

La solidarité, organisée à l'intérieur du système de retraite et financée par les cotisations est un droit, lié au travail, permettant de répondre aux aléas du travail -

emploi et rémunération - de la santé, du veuvage... C'est le contraire d'une allocation de charité ou d'assistance. **Pour la CGT, il doit y avoir une vraie prise en compte de la pénibilité et le maintien des départs anticipés.**

ON VIT PLUS VIEUX, VIVONS MIEUX

L'allongement de la durée de la vie est indéniable, même si celui-ci n'est pas égal pour tous. Cela résulte de progrès technologiques et médicaux considérables, mais aussi de l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail. **Il y a donc davantage de retraité-es, qui vivent plus longtemps. Ces bonnes nouvelles pour l'humanité doivent-elles être perçues comme s'il s'agissait d'une calamité ?** C'est dans cet esprit que les derniers gouvernements ont abordé le défi démographique et ont prétendu le régler : puisque l'on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps.

Les quarante dernières années ont vu notre système de Sécurité sociale produire une amélioration incontestable du niveau de vie des retraité-es et des personnes âgées.



Il faudrait maintenant revenir en arrière pour préserver la progression du niveau des dividendes ?

L'allongement de la durée de vie doit rester un progrès.

Il est nécessaire de revoir le partage des richesses. Non pas entre jeunes et vieux, mais entre les rentes et dividendes d'une part et la rémunération du travail d'autre part.

L'EMPLOI, FACTEUR CLÉ DU FINANCEMENT DES RETRAITES

Un haut niveau d'emploi bien rémunéré doit être assuré pour la mise en œuvre du principe de répartition, la prestation définie et la solidarité. L'emploi est la condition indispensable à tout mécanisme de retraite, qu'il fonctionne par points ou en annuités.

Les ressources nécessaires au financement proviennent toujours de l'activité économique au moment de la liquidation et donc suivent le niveau de l'emploi. C'est pourquoi les propositions de la CGT en matière de financement ont toutes un double objectif : apporter un financement supplémentaire et contribuer à maintenir ou développer l'emploi salarié et de l'ensemble des travailleurs. Ces propositions ont pour but de renforcer

la qualité des emplois, tant pour le niveau des salaires que pour leur stabilité et les conditions de travail. La retraite étant le reflet de la vie active. La bataille des retraites s'inscrit pleinement dans celle de l'emploi, des 32 heures, des salaires, de l'égalité entre les femmes et les hommes, des conditions et de l'organisation du travail.

LA RECONQUÊTE DU DROIT À UNE RETRAITE REPOSE SUR DES GARANTIES ESSENTIELLES ET UN SOCLE COMMUN POUR TOU-TES, DU PRIVE OU DU PUBLIC :

- en garantissant la possibilité d'un départ à 60 ans à taux plein
- par un départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par année d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;
- en reconnaissant la pénibilité par une politique de prévention et de réparation
- en assurant un niveau de pension : au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- en élevant le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète ;
- en indexant les pensions sur l'évolution des salaires et non sur celle des prix ;
- par une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes

4. Salaire

AUGMENTEZ LES SALAIRES !

SANS CONTREPARTIE

BRUT

NET

POUR FINANCER LA SECU

POUR BOUCLER LES FINS DE MOIS



C'EST QUAND LE BON MOMENT POUR AUGMENTER LES SALAIRES ?

Si on écoute les patrons, ce n'est JAMAIS le bon moment pour augmenter les salaires. Même quand les signaux sont aux verts. En mai 1968, par exemple, les syndicats patronaux criaient à la catastrophe alors que le mouvement de grève avait réussi à arracher des hausses de salaires... Résultat : l'économie française ne s'est pas écroulée. Cette hausse a même stimulé l'économie et l'emploi.

DES SIGNAUX ÉCONOMIQUES ENCOURAGEANTS...

Aujourd'hui, l'argument de la crise sanitaire et les incertitudes qu'elle engendre est rattrapé par une courbe de croissance encourageante. Elle devrait atteindre 6 % selon les estimations de l'INSEE. Et si de nombreuses entreprises ont été fragilisées par la crise, elles se portent globalement plutôt mieux. Au second trimestre, leur taux de marge a atteint 35,4 %, selon l'Insee. Un record depuis 70 ans ! Quant aux entreprises du CAC 40, elles ont réalisé plus de

60 milliards d'euros de profits au premier semestre. C'est 41 % de plus que lors de la même période en 2019. Ces signaux encourageants vont-ils se répercuter sur les salaires ? Rien n'est moins sûr...

... MAIS QUI TARDENT À SE RÉPERCUTER SUR LES SALAIRES

Même dans les entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaires progresser en 2020, les actionnaires sont passés avant les revalorisations salariales. La direction d'Amazon France, dont le chiffre d'affaires européen a bondi de 38 % l'an dernier, a accordé 2 % d'augmentation générale de salaire (tout en diminuant le montant des primes). Quant au groupe Carrefour, il a plafonné ses propositions d'augmentation générale à 0,5 % alors qu'il avait enregistré ses « meilleurs résultats » depuis 20 ans.

PAS DE VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE !

Si le ministre de l'Économie encourage les entreprises à donner un coup de pouce salarial, le gouvernement ne donne pas le bon

exemple. Le refus d'augmenter le SMIC, au-delà de la revalorisation automatique en raison d'une inflation supérieure à 2 %, témoigne de l'absence de volonté gouvernementale et du mépris vis-à-vis des travailleurs dits de la deuxième ligne. Coté services publics, le gouvernement concède ici ou là quelques revalorisations pour les fonctionnaires, mais le point d'indice, lui, est toujours gelé.

UNE QUESTION DE JUSTICE SOCIALE...

Mais la soif de justice sociale qui s'est exprimée ces dernières années, n'a pas disparu avec la crise sanitaire. Au contraire. Les promesses de ruissellement ne convainquent plus. Entre 2009 et 2018, les versements de dividendes aux actionnaires du CAC 40 ont augmenté de 70 % contre 20 % pour le salaire moyen. Cette frilosité à revaloriser les salaires est d'autant plus incompréhensible que l'austérité salariale a un impact négatif sur l'économie. Celle imposée au nom de la crise de 2008 a laissé des traces, les inégalités se sont creusées.

... ET D'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Face à la pression salariale, gouvernement et patronat accordent quelques avancées. Mais ce saupoudrage reste insuffisant. Une autre répartition des richesses créée est non seulement un enjeu de justice sociale, mais aussi d'efficacité économique. À l'heure de l'annonce de la fin du « quoi qu'il en coûte », une hausse des salaires remplirait mécaniquement, via la fiscalité et les cotisations, les caisses de l'État et la protection sociale. C'est aussi un levier de croissance alors que la consommation représente plus de 50% du PIB. C'est pour cette raison que certains pays ont donné le feu vert à des hausses de salaires en créant un salaire minimum comme aux États-Unis ou en le revalorisant, comme en Espagne (+22%), en Pologne (+16%), en Nouvelle-Zélande (+7%), en Slovaquie (+11,5%) et même au Royaume-Uni (+6%) !

Augmenter
les salaires
c'est
possible



• International

Vers une société à l'Américaine ?

La CGT, dit NON !

La protection sociale aux États-Unis, qui englobe plusieurs programmes dont la sécurité sociale, couvre 85 % de la population américaine. Les droits sociaux ne sont pas inscrits dans la Constitution des États-Unis. Un américain sur deux bénéficie de la Sécurité sociale.

La protection sociale dépend de la situation de l'individu : l'assurance maladie n'était pas obligatoire jusqu'en 2013. Même pour les assuré-es, le coût des soins de santé demeure très élevé, et serait selon une étude récente l'une des causes les plus importantes de faillites personnelles.

Le pays est aussi le seul de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à ne pas verser des allocations familiales.

Quelques chiffres :

- ▶ En 2011, 46,2 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, selon l'Humanité.
- ▶ En 2005 on recensait 37 millions d'Américains vivant sous le seuil de pauvreté, soit environ 12,6 % de la population.

Les aides sociales sont distribuées aux familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans la moitié des États, les individus doivent travailler pour la collectivité pour avoir droit à leurs allocations.

En 2001, les dépenses de santé s'élevaient à 1 400 milliards de dollars, soit 14 % du PNB des États-Unis. Celles-ci ont augmenté pour atteindre 16 % du PIB en 2007. Les États-Unis étaient 15e en 1997-1998 concernant les décès pouvant être évités et 19e en 2002-2003, alors que le budget total augmentait. Selon une étude du Commonwealth Fund fondée sur des statistiques de l'OMS, près de 100 000 vies par an pourraient être sauvées si le système de santé fonctionnait comme en France !

58 % des Américains qui sont assurés le sont via leur entreprise. À l'inverse, 15,6 % de la population américaine n'est pas officiellement déclarée comme couverte chaque jour par une assurance maladie.

Ceux qui n'ont pas d'assurance maladie ont recours aux urgences, aux consultations des hôpitaux publics ou à but non lucratif, aux centres de santé communautaires, aux hôpitaux universitaires, qui offrent des soins gratuits. En 2009, 80 millions d'Américains sur une population totale de 305 millions d'habitants n'avaient pas d'assurance santé, ou étaient sous-couverts.

Malgré les assurances privées, le coût des soins demeure prohibitif, en particulier en raison des franchises imposées par de nombreuses assurances. Le nombre de faillites induit à cause de problèmes de santé a augmenté de 50 % ces dernières années. La plupart de ces faillites touche des personnes des classes moyennes, ayant fait de bonnes études.

Selon les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, « les socles nationaux de protection sociale devraient au moins comprendre les quatre garanties de sécurité sociale suivantes :

1. Accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
2. Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les

autres biens et services nécessaires ;

3. Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ;

4. Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

En posant la notion de « garanties » au cœur de son raisonnement, ce socle entend indiquer un objectif progressif d'universalité de la protection sociale que les pays sont invités à atteindre en fonction de leur niveau de développement économique, institutionnel, de l'évolution des équilibres public/privé au sein des systèmes nationaux.

Notre système de protection sociale Français, issu du Conseil National de la Résistance, demeure un repère pour de nombreux pays à travers le monde.

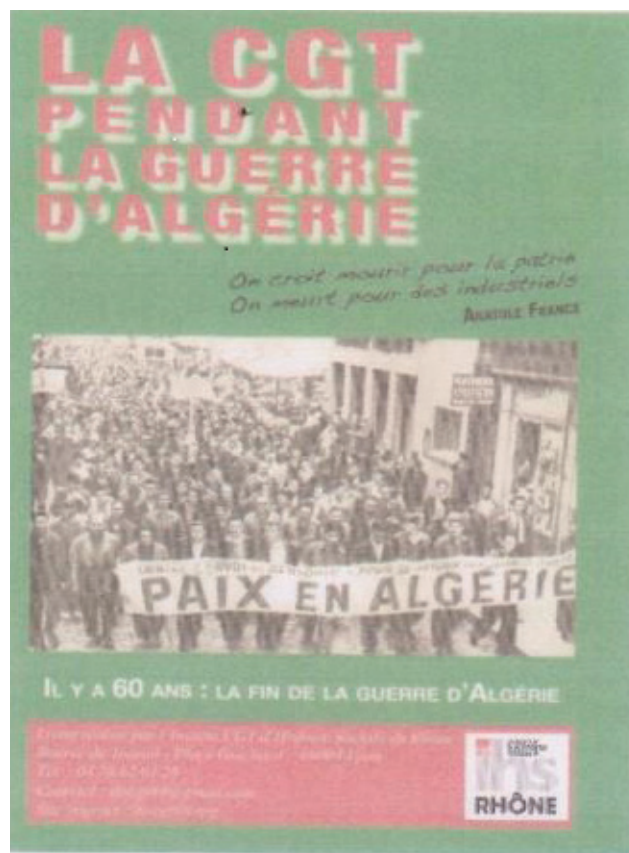
Parce que notre système de Sécurité sociale solidaire a connu de nombreux reculs, il est nécessaire d'engager une démarche de reconquête fondée sur les principes qui ont présidé à sa création (unicité, universalité, solidarité, démocratie, partage des richesses créées par le travail). La Sécurité sociale doit permettre de sécuriser et de protéger les citoyens contre les aléas de la vie mais elle est aussi un outil de transformation sociale. Elle doit répondre aux besoins sociaux des populations aggravés par le système capitaliste tels que la perte d'autonomie, les carrières décousues, les inégalités femmes/hommes, les besoins de santé, l'urgence climatique, etc. Elle doit aussi permettre d'instaurer une société plus juste et démocratique au service des travailleuses et travailleurs et de toute la population (retraité-es, privé-es d'emplois, étudiant-es...). Il s'agit d'imaginer la Sécurité sociale du XXI^e siècle pour conquérir une Sécurité sociale intégrale, un 100 % Sécu, sur la base du salaire socialisé.



LA CGT PENDANT LA GUERRE D'ALGERIE

En mars 1962, les accords d'Evian mettaient fin à la guerre d'Algérie, un drame qui pendant huit ans a mis plus d'un million de jeunes français sur le sol algérien pour mener une guerre qu'ils ne souhaitaient pas.

L'IHS CGT du Rhône a tenu à s'exprimer sur cette période dramatique. Vous trouverez dans ce livret des témoignages de soldats qui ont participé à cette guerre ainsi que l'analyse qu'en avait fait l'UD CGT Rhône à cette période.



Bon de commande

1 livret : 3€ à partir de 10 livrets : 2,5 € à partir de 100 livrets : 2 €

Frais d'envoi : 9 € ; à partir de 100 exemplaires : 19 €

Nombre d'exemplaires commandé :

Syndicat ou Nom Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Le bon de commande doit être accompagné du règlement des livrets correspondant au nombre d'exemplaires commandés + les frais d'envoi :

Etablir le chèque à l'ordre de : IHS CGT Rhône et l'adresser à :
IHS CGT Rhône - Bourse du Travail - Salle 18
Place Guichard 69003 Lyon
Tél. : 04 78 62 01 28 - courriel : ihscgt69@gmail.com
Site : ihscgt69.orh